



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TIM/2003/7  
31 juillet 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU BOIS

Soixante et unième session

7-10 octobre 2003

**PRÉPARATIFS DE L'EXAMEN STRATÉGIQUE DU PROGRAMME DE TRAVAIL  
INTÉGRÉ DU COMITÉ DU BOIS ET DE LA COMMISSION EUROPÉENNE  
DES FORÊTS**

(Point 8 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

Le présent document fait état de propositions concernant les principes, le calendrier et l'organisation de l'Examen stratégique du programme de travail intégré. Le Comité est invité à examiner ces propositions, à formuler des suggestions et à autoriser le secrétariat à les mettre en œuvre.

## CONTEXTE

1. En octobre 2000, à l'occasion de leur réunion conjointe, le Comité et l'organisme correspondant de la FAO, la Commission européenne des forêts (CEF), ont décidé de procéder à un examen stratégique du programme de travail intégré des deux organes. L'examen a porté sur les objectifs, les éléments du programme, les priorités, l'utilisation des ressources et les méthodes de travail; les résultats en ont été approuvés en octobre 2001 (rapport du Comité du bois sur sa cinquante-neuvième session, document ECE/TIM/97). Il a été convenu, à cette époque, qu'un examen stratégique approfondi serait effectué tous les quatre ans.

2. Un certain nombre d'événements et de changements importants sont intervenus depuis la réalisation du premier examen stratégique. Ces éléments, ainsi que d'autres, ont eu une incidence sur la teneur et les moyens d'exécution du programme de travail intégré. Dans la perspective de la prochaine réunion conjointe du Comité et de la CEF, en octobre 2004, les bureaux des deux organes sont convenus que le deuxième examen stratégique serait mené en 2003-2004, de façon à ce que les résultats puissent en être approuvés à la réunion conjointe (l'intervalle entre deux examens serait, exceptionnellement, légèrement inférieur aux quatre années prévues initialement).

## PRINCIPES

3. Le secrétariat propose que le deuxième examen stratégique repose sur les principes suivants:

- L'examen doit être exhaustif et couvrir tous les aspects du travail: objectifs stratégiques, liste des principaux domaines d'activité, résultats, ressources, partenariats, priorités et méthodes de travail;
- Il doit être fondé sur une vaste consultation de tous les pays, partenaires et parties prenantes et sur l'étude complète des propositions et des suggestions faites par les bureaux élargis, la décision finale appartenant au Comité et à la Commission;
- Il doit être mené de façon transparente, par exemple en affichant les observations, les suggestions et les projets de proposition des parties prenantes sur le site Web;
- Il doit être d'une durée plus courte que le premier examen stratégique, qui, de l'avis des bureaux, a été trop long;
- Le projet final du nouveau plan de travail stratégique de la CEE/FAO doit être mis à disposition pour observations, bien avant la tenue de la réunion conjointe du Comité du bois de la CEE-ONU et de la Commission européenne des forêts de la FAO.

4. *Les délégations sont invitées à indiquer si elles approuvent ces principes de base et s'il convient d'en ajouter d'autres.*

## CALENDRIER ET ORGANISATION

5. Sur la base des consultations avec les bureaux et les équipes de direction de la CEE et de la FAO, le secrétariat propose le calendrier suivant:

- Novembre 2003: envoi d'une invitation aux gouvernements et partenaires/parties prenantes/clients, (éventuellement accompagnée d'un questionnaire) à formuler des observations ou à faire des propositions (cette invitation sera également affichée sur le site Web, ainsi que toutes les réponses et observations reçues);
- Février/mars 2004: le secrétariat (Genève), en concertation avec le Département des forêts de la FAO (Rome) et le Bureau sous-régional pour l'Europe (Budapest), élaborera un projet de plan stratégique pour 2004-2008;
- Avril 2004: réunion des bureaux élargis<sup>1</sup> (2 à 3 jours) en vue d'examiner le projet de plan stratégique et de régler les questions liées à la hiérarchisation des projets de travail et des éléments, compte tenu des ressources disponibles, etc.;
- Été 2004: mise au point définitive du plan, compte tenu des résultats de la réunion des bureaux élargis;
- Octobre 2004: approbation officielle du nouveau plan stratégique à la réunion conjointe du Comité du bois de la CEE-ONU et de la Commission européenne des forêts de la FAO;
- Par la suite, il ne sera procédé à aucun examen approfondi du plan de travail au cours des quatre années suivantes. Seule la mise en œuvre du plan fera l'objet de décisions ou de délibérations.

6. L'Examen stratégique se déroulera à peu près en même temps que l'élaboration du programme de travail de la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe, lequel sera tout d'abord examiné en octobre 2003 lors d'une consultation d'experts à Vienne. Il est proposé que le secrétariat et les groupes de liaison de la Conférence ministérielle (Vienne et Varsovie) veillent à se tenir mutuellement informés de la progression des deux processus, de façon à ce qu'il soit possible de tirer parti de toutes les synergies repérées.

7. Officiellement, le mandat de toutes les équipes de spécialistes de la CEE/FAO prend fin en 2004, de sorte qu'il n'y a aucune obligation formelle de maintenir l'une ou l'autre d'entre elles en activité. Il est suggéré que les responsables des équipes soient spécifiquement invités à soumettre une auto-évaluation des résultats de leur équipe et, selon qu'il conviendra, des propositions, en vue d'éventuelles actions à mener dans leur domaine d'intérêt. De même, le bureau du Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts ainsi que le Comité directeur du Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières pourraient également être invités à soumettre une

---

<sup>1</sup> Soit des membres des bureaux et de tous autres représentants des gouvernements, partenaires ou parties prenantes qui souhaiteraient assister à la réunion.

auto-évaluation du rôle qu'ils ont joué et des résultats obtenus au cours des quatre dernières années.

**8. *Les délégations sont invitées à examiner ces suggestions, à les modifier si nécessaire et à autoriser le secrétariat à mettre en œuvre l'Examen stratégique, comme convenu.***

-----